

Le 5 mars 2021, le présent plan a été
remplacé par celui intitulé **Prochaines étapes**, en ligne au
[Yukon.ca/path-forward-next-steps](https://www.yukon.ca/path-forward-next-steps)



Une voie à suivre

Le plan du Yukon pour lever les restrictions
liées à la COVID-19



Message du premier ministre

Ici comme dans le reste du monde, la pandémie de COVID-19 a complètement changé notre quotidien. Au Yukon, le nombre total de cas demeure peu élevé et nous n'avons enregistré aucun nouveau cas depuis le 20 avril. C'est donc dire que les mesures que nous avons prises pour nous protéger contre la propagation du virus sont efficaces. Je sais combien ces mesures peuvent être éprouvantes et perturber le cours de nos vies. Nous sommes tous impatients de reprendre nos activités. Je sais aussi qu'aucun Yukonnais ne souhaite mettre ses voisins, amis ou proches en danger. C'est pour cette raison que notre plan de levée des restrictions sera exécuté de manière progressive et réfléchi.

Aux quatre coins du pays, on s'apprête à assouplir les mesures, à reprendre les activités et à relancer l'économie. Récemment, les premiers ministres canadiens se sont entendus sur les principes de cette relance. Nous devons être transparents, nous adapter à la situation, nous appuyer sur les données scientifiques et veiller à maintenir l'esprit de solidarité actuel tout au long du processus.

La réouverture du Yukon se fera une étape à la fois. À ce titre, nos deux meilleurs atouts demeurent le cadre de santé publique et l'expertise du médecin hygiéniste en chef du Yukon. Nous n'avons pas droit à l'erreur. Nous devons assouplir nos mesures avec une extrême prudence. Si nous allons trop vite, nous risquons de détruire le fruit de nos efforts remarquables pour protéger le territoire du Yukon. Nous devons donc bien nous préparer afin de réunir les conditions gagnantes.

Le plus grand risque qui nous guette est l'importation du virus. Dans notre marche à suivre et notre stratégie globale, nous avons prévu le retour à une « nouvelle normalité ». Les restrictions seront alors assouplies à l'intérieur du territoire, mais un strict contrôle aux frontières sera maintenu pour empêcher la COVID-19 d'entrer. Malgré les mesures prises pour relancer notre société aussi rapidement que possible, notre priorité demeure la protection de nos collectivités et de nos citoyens les plus vulnérables.

Sachez que le gouvernement du Yukon est là pour vous en cette période difficile. Nous sommes là pour les familles, les entreprises et les travailleurs du Yukon, pour que nos collectivités restent fortes, et nous serons présents à chaque étape de ce plan. Au cours des derniers mois, l'esprit de résilience de notre territoire a été mis à l'honneur. Vos efforts collectifs et les sacrifices que vous avez consentis pour le bien commun me remplissent de fierté.

Sandy Silver, premier ministre



Message du médecin hygiéniste en chef du Yukon

À la veille de 2020, nous étions loin de soupçonner ce que l'année nous réservait. Au cours des cinq derniers mois, notre quotidien a complètement changé. Pourtant, comme toujours, la vie continue avec son lot de naissances, de célébrations, de travail, de rituels, de loisirs et de décès. En revanche, notre façon de souligner les événements marquants de la vie est tout à fait différente de ce qu'elle était au 1^{er} janvier.

Depuis le début de l'année, nous avons parcouru un long chemin ensemble et nous avons dû revoir nos plans plusieurs fois en cours de route.

Le 7 mars, nous avons décidé de nous donner les moyens de protéger nos citoyens contre la COVID-19, cette maladie cruelle et capricieuse qui s'est propagée ailleurs au pays, aux États-Unis et dans le monde entier. Nous avons pris des mesures restrictives.

À l'heure actuelle, nous n'avons aucun cas actif. Quatorze personnes ont été déclarées positives et toutes se sont rétablies à la maison. Nous demeurons toutefois vigilants. Nos hôpitaux ont été épargnés et, fort heureusement, cette pandémie n'a encore fait aucune victime parmi les résidents de nos établissements de soins prolongés. Jusqu'à maintenant, un seul cas a été recensé à l'extérieur de Whitehorse et comme dans tous les autres cas, la maladie a pu être endiguée.

Deux mesures nous ont aidés à tenir la COVID-19 à distance : la fermeture rapide de nos frontières et l'obligation pour tout voyageur de s'isoler à son arrivée. Le fait d'encourager les gens à rester à la maison a fait une grande différence. À vrai dire, cette réussite est le fruit de la collaboration citoyenne, de nos efforts à tous.

Forts de notre réussite, nous pouvons maintenant revenir graduellement vers une société plus accessible, plus ouverte, sans toutefois exagérer et s'exposer à un retour en force de la pandémie.

Après tout ce temps, nous sommes enchantés de vous faire part de nos plans de réouverture progressive pour le territoire.

Le succès de cette reprise dépendra du maintien des contrôles aux frontières. Pour assouplir les restrictions à l'intérieur du territoire, il faut continuer de tenir la COVID à distance.

Nous procéderons lentement, mais sûrement. Avant d'agir, nous tenons à nous assurer que les mesures de protection nécessaires sont en place pour protéger tous les Yukonnais.

La marche à suivre est claire et logique : faire un pas en avant, attendre et observer; si tout se passe bien, faire un autre pas. Ainsi, à la réouverture des services, vous pourrez vous y rendre sans inquiétude, sachant que les bonnes pratiques d'hygiène sont en place.

La réouverture prématurée de notre territoire équivaldrait à inviter chez nous l'ennemi que nous avons mis tant de mal à refouler. Nous pourrions alors être obligés de battre en retraite. Comme la tortue de la fable, nous gagnerons la course en y allant lentement, mais sûrement.

Je vous souhaite à tous la meilleure reprise qui soit. Agissons lentement, mais sûrement.

Brendan E. Hanley, M.D., CCFM (MU) M.S.P.
Médecin hygiéniste en chef du Yukon

Table des matières

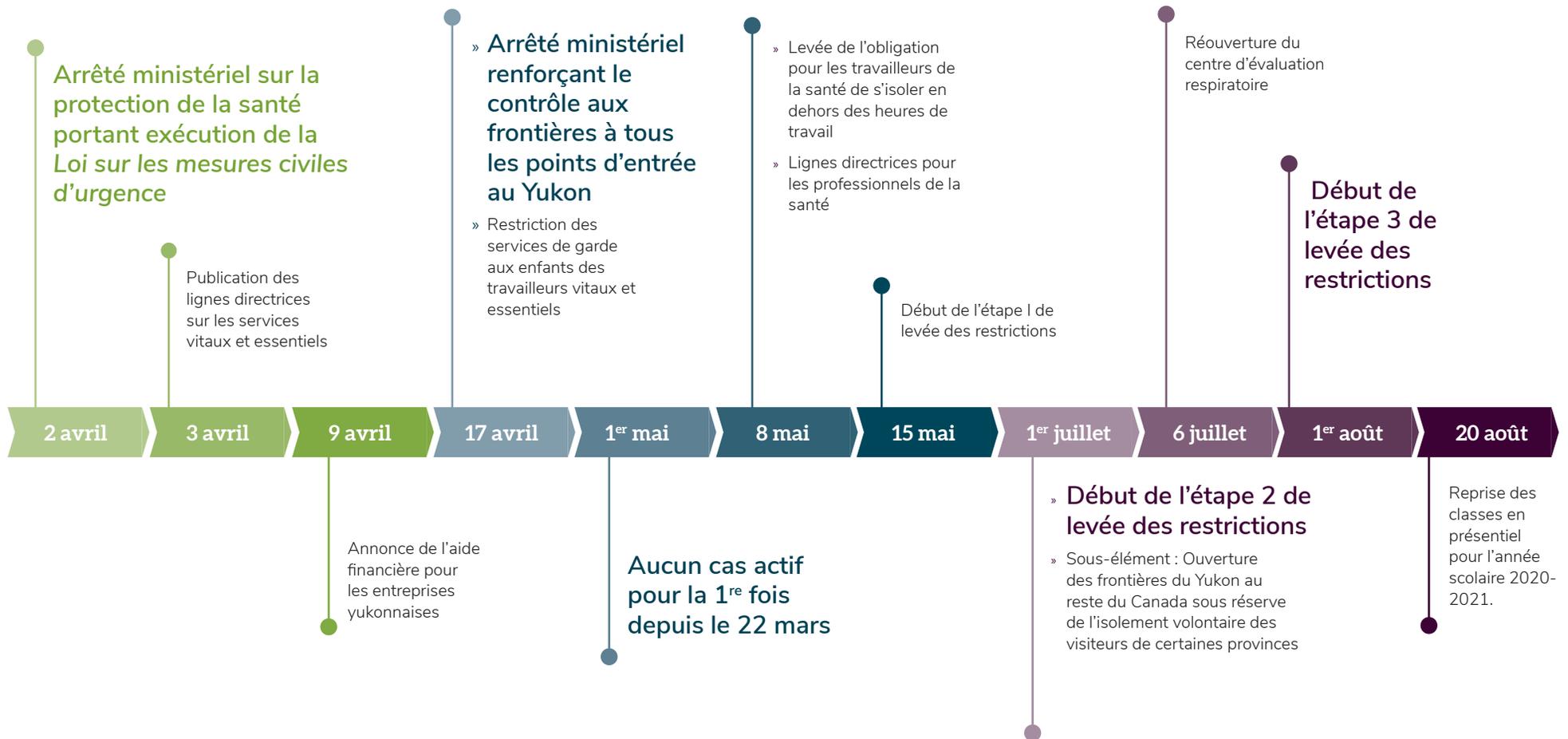
Message du premier ministre	iii
Message du médecin hygiéniste en chef du Yukon	v
COVID-19 : ligne du temps des mesures de santé publique, des contrôles aux frontières et des principaux jalons.	1
Objectif et principes du plan.	3
Responsabilité personnelle : de petits gestes qui sauvent des vies	5
Message de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon	8
Participation des collectivités.	9
Critères de transition d'une étape à l'autre.	11
Mise en œuvre graduelle du plan du Yukon	13
Étape 0 : Intervention	14
Étape 1 : Relance	15
Étape 2 : Rétablissement	16
Étape 3 : Nouvelle normalité	16
Mesures sanitaires pour la réouverture progressive.	18
Dépistage et contrôle de la transmission	26
Arrêtés ministériels et recommandations pour la protection de la santé, le contrôle des frontières et la société civile lors d'une pandémie.	32
Restrictions frontalières, application de la loi et voyageurs de passage au Yukon	33
Situation des écoles au Yukon de la maternelle à la 12 ^e année	34
Protéger les populations vulnérables du Yukon.	35
Mesures de protection et de soutien pour les Premières nations et les collectivités rurales du Yukon	36
Rôle de la fonction publique dans la lutte contre la COVID-19	37
Synthèse de l'aide financière apportée aux Yukonnais	38
La voie à suivre	47

COVID-19 : ligne du temps des mesures de santé publique, des contrôles aux frontières et des principaux jalons



Pour empêcher la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Yukon a agi résolument et sans tarder pour mettre en place des mesures préventives, à commencer par l'annulation des Jeux d'hiver de l'Arctique 2020. Si nous avons pu endiguer la maladie sur notre territoire, c'est grâce à ces mesures et à l'engagement

de la population à respecter les six mesures de protection. Si l'on en croit le modèle du Centre d'opérations d'urgence sanitaire, en l'absence de ces restrictions, le Yukon aurait pu dénombrer, en date du 1^{er} mai, plus de 2 500 cas de COVID-19.



Objectif et principes du plan

La pandémie est éprouvante sur le plan social et économique. La situation pèse aussi bien sur notre santé mentale et notre bien-être personnel que sur nos familles, nos collectivités, nos entreprises et notre mode de vie.

En faisant front commun pour mettre en œuvre des mesures de santé publique et consolider notre système de santé, nous avons réussi à ralentir la progression de la maladie tout en protégeant les membres les plus vulnérables de notre société. Depuis que l'état d'urgence sanitaire et l'état d'urgence ont été déclarés en mars 2020, les sacrifices consentis par la population du Yukon et la discipline dont elle a fait preuve ont contribué à éviter des pertes humaines. On ne saurait trop insister sur ce fait : par vos efforts collectifs, vous sauvez des vies.

Au vu de l'évolution de l'épidémie, le gouvernement du Yukon, en consultation avec le médecin hygiéniste en chef du Yukon, veille à la préparation d'un plan de levée progressive des mesures sanitaires dans le souci de protéger la santé et la sécurité des Yukonnais et Yukonnoises.

Ce plan, intitulé *Une voie à suivre*, expose les principes, les critères et les indicateurs qui orienteront les décisions du gouvernement quant à la levée des mesures de santé publique et, s'il y a lieu, à leur réintroduction. Compte tenu de la rapidité à laquelle cette pandémie évolue et du fait que nos décisions dépendent en grande partie de la situation de nos voisins géographiques, le présent plan est appelé à évoluer. Nous devons continuer d'empêcher la COVID-19 d'entrer sur notre territoire et de s'y propager tout en tenant compte des conséquences sociales, économiques et sanitaires involontaires découlant des restrictions mises en place.

Principes du plan	
Responsabilité et transparence	Le gouvernement du Yukon continuera de faire preuve de transparence, de publier les données et de surveiller l'incidence des mesures de santé publique au moyen d'évaluations rigoureuses. La protection des Yukonnais demeure au centre de nos préoccupations. C'est pour cette raison que la réduction des risques sanitaires et des perturbations sociales orientera notre approche d'assouplissement graduel des mesures.
Fondement scientifique	Nos décisions seront fondées sur les données scientifiques, les données de surveillance de la santé publique et les critères des autres provinces et territoires du Canada. Les mesures seront assouplies ou réintroduites en fonction de l'évaluation des risques.
Adaptabilité et proportionnalité	Les mesures de santé publique seront mises en œuvre, adaptées et assouplies avec pondération, de façon progressive, en fonction du risque. La capacité du système de santé et des autorités de santé publique, le risque d'importation, la sécurité et les impératifs économiques, qui pourraient changer avec le temps, seront pris en compte. La capacité de dépistage, de recherche des contacts et de gestion de cas des services de santé publique doit être maintenue.
Ressources sanitaires	Le système de santé doit disposer de ressources en quantité suffisante pour gérer et traiter les cas et, ainsi, protéger les travailleurs de première ligne et le public. Les ressources en soins de courte durée et en dépistage, tout comme l'aide aux personnes qui doivent s'isoler, sont particulièrement importantes pour contrer une nouvelle flambée de COVID-19.
Engagement et collaboration	Le maintien de la collaboration et de communications fréquentes entre les différents secteurs d'activité, les dirigeants communautaires, les gouvernements des Premières nations du Yukon et les membres du public est essentiel au succès de la reprise. Les lignes directrices et les plans en matière de santé et de sécurité pour les particuliers, les entreprises et le système de santé seront préparés avec le concours des partenaires. Les Yukonnais seront sensibilisés au rôle essentiel qu'ils jouent pour prévenir la transmission de la maladie et recevront des explications claires quant aux changements apportés aux lignes directrices en matière de santé publique.



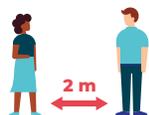
Responsabilité personnelle : de petits gestes qui sauvent des vies

Chaque Yukonnaise et Yukonnais a un rôle à jouer pour endiguer la propagation de la COVID-19. Nous dépendons les uns des autres pour tenir la pandémie à distance, sauver des vies et rouvrir notre société et notre économie par étape. Nous devons prendre conscience que ce sont, en grande partie, nos actions qui détermineront si nous pouvons passer à l'étape suivante du plan.

Pour vous aider à exercer cette responsabilité, rappelez-vous les trois principes qui suivent.

1. Suivre les six mesures de sécurité pour se protéger

Nous devons tous suivre ces six conseils pour nous protéger et encourager les autres à en faire autant. Nous devons respecter ce principe jusqu'à la quatrième étape du plan (nous y reviendrons plus tard). Ces six conseils sont les suivants :



- 1** Maintenez une distance de 2 mètres (ou 6 pieds) avec toute personne ne faisant pas partie de votre jumelage.



- 2** Lavez-vous fréquemment les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant contenant au moins 60 % d'alcool.



- 3** Si vous êtes malade, restez chez vous.



- 4** Limitez les rassemblements à 10 personnes maximum et rappelez-vous de vous tenir à 2 mètres (6 pieds) les uns des autres.



- 5** Limitez vos déplacements dans les collectivités rurales et faites preuve de respect si vous devez vous y rendre.



- 6** Isolez-vous si :
- vous revenez au Yukon après avoir voyagé à l'extérieur de la Colombie-Britannique, du Nunavut ou des Territoires du Nord-Ouest dans les 14 derniers jours;
 - vous avez été en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.



2. Prendre soin des autres

Si la COVID-19 touche chacun de nous différemment, elle nous unit néanmoins dans cette lutte commune. Il s'agit d'une période stressante pour tout le monde. N'oublions pas qu'avant même que la pandémie fasse son apparition, certains étaient déjà vulnérables, démunis ou aux prises avec des problèmes de santé mentale. Notre résilience est mise à l'épreuve comme jamais auparavant. En tant que communauté, nous devons veiller les uns sur les autres, mais nous devons aussi veiller sur ceux qui viennent à nous pour fournir des services essentiels et vitaux ou prêter main-forte à des proches. C'est une qualité naturelle des Yukonnais – nous pouvons compter sur notre esprit de solidarité pour que tout le monde tienne bon le temps que nous traversions cette crise.

3. Prendre soin de soi

Prendre soin de sa santé mentale et physique fait partie intégrante de notre plan de lutte contre la pandémie. Ce principe s'applique même aux personnes qui n'ont encore jamais fait appel à ce genre de services. En période de crise, il est normal de ressentir de la peur, de l'inquiétude ou du stress. Avec tous les bouleversements que la COVID-19 suscite, il est tout à fait normal d'avoir l'impression que la situation nous échappe et de déplorer ce que nous avons perdu. Le fait de demander du soutien en santé mentale est un signe de force et de courage. Ces services peuvent s'avérer salutaires pour nous-mêmes, mais aussi pour nos proches. Une foule de services en santé mentale sont accessibles aux Yukonnais. Vous trouverez la liste à l'adresse yukon.ca/fr/sante-mentale-mieux-etre.

Message de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon

À l'instar des fournisseurs de services essentiels, les employeurs doivent démontrer qu'ils peuvent mener leurs activités sans risque pendant la pandémie. En fait, la *Loi sur la santé et la sécurité publiques* oblige les employeurs à garantir la sécurité de leurs employés sur les lieux de travail.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon est là pour aider les entreprises locales, les organismes communautaires et les organismes sans but lucratif à planifier leur réouverture.

La Commission, de concert avec les associations industrielles, fera l'inventaire des ressources documentaires utiles et s'assurera que les consignes et les lignes directrices qu'elles donnent à ses membres sont conformes aux exigences du médecin hygiéniste en chef. La Commission offrira aux employeurs et aux travailleurs des ressources documentaires, des consultations et des inspections des lieux de travail.

Le gouvernement du Yukon exige que les employeurs établissent un plan opérationnel en réponse à la COVID-19. Ce plan les aidera à réaliser une évaluation des risques pour prévenir la propagation du virus sur les lieux de travail et à se conformer à la *Loi sur la santé et la sécurité publiques*, à son règlement d'application, aux arrêtés du ministère des Services aux collectivités et aux recommandations du médecin hygiéniste en chef du Yukon.

Si la Commission propose aux employeurs d'examiner leur plan opérationnel et leur offre son soutien tout au long du processus, elle n'a toutefois pas pour rôle d'en approuver le contenu. Un agent de santé et sécurité au travail pourrait visiter les lieux et exiger que l'employeur lui remette un exemplaire de son plan opérationnel en réponse à la COVID-19.

Pour trouver des ressources, visitez le wcb.yk.ca/covid-19 (en anglais) ou composez le 1-867-667-5450 (sans frais : 1-800-661-0443).

Participation des collectivités

La participation du public et des collectivités fait maintenant partie intégrante du processus décisionnel du gouvernement et continuera ainsi non seulement durant la pandémie, mais aussi par la suite. Nous savons que le point de vue, l'expérience et les conseils du public et des dirigeants locaux nous aideront à trouver la meilleure solution pour notre territoire. Nous continuerons d'expliquer clairement les objectifs de cet engagement et son incidence sur nos décisions.

Nous ne passerons pas à une autre étape tant que nous n'aurons pas l'adhésion des dirigeants locaux.

Des responsables du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon, de la Division des relations avec les Autochtones et de la Direction des affaires communautaires continueront de collaborer étroitement à l'exécution et à l'actualisation de ce plan avec les gouvernements des Premières nations du Yukon, les dirigeants communautaires et les dirigeants des administrations locales.

Bien entendu, les entreprises locales, les fournisseurs de services et le public auront une multitude de questions et auront besoin de conseils à chaque étape. Nous nous engageons à épauler les dirigeants locaux et à leur donner les moyens de répondre aux pressions dans leurs collectivités.

La situation évolue rapidement. Nous devons prendre des décisions et planifier nos interventions sans tarder pour sauver des vies. À l'heure où nous nous apprêtons à assouplir les mesures sanitaires et à lever graduellement les restrictions, nous nous engageons à tenir informés les gouvernements des Premières nations et les collectivités du Yukon et à les impliquer dans l'exécution de notre plan de relance. Nous tenons à ce que nos stratégies et nos décisions en matière de santé publique soient jugées acceptables, soient comprises et soient appuyées.





Critères de transition d'une étape à l'autre

Nous déciderons d'aller de l'avant ou de faire marche arrière dans l'exécution du plan seulement après avoir évalué soigneusement les risques et les six critères indiqués ci-dessous.

La surveillance et l'évaluation continues de la situation et des mesures mises en place au Yukon sont essentielles pour déterminer si l'on peut passer à l'étape suivante sans danger et choisir les mesures à mettre en œuvre à chaque étape. Notons que la voie du rétablissement et de la relance de notre société et de notre économie n'est pas nécessairement à sens unique. Chaque avancée ou recul sera décidé en fonction de critères qui nous aideront à maintenir les mesures de protection appropriées à chaque étape de notre parcours. Peut-être devrons-nous faire marche arrière et rétablir certaines mesures de santé publique.



Étape 1 : Relance

CRITÈRES DE TRANSITION

- Les collectivités sont en mesure de se conformer aux lignes directrices et aux arrêtés ministériels en matière de santé publique.
- Les dirigeants locaux participent de façon continue.
- Les lignes directrices sont mises en œuvre et respectées.
- Les mesures de santé publique sont respectées afin de protéger le personnel et les clients.
- La capacité de retracer les contacts est maintenue.
- Le délai de traitement des tests de dépistage est maintenu.
- Le nombre de cas de COVID au Canada, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alaska et en Alberta, est en baisse.
- Les données de dépistage à l'entrée du territoire font l'objet d'une surveillance.
- L'espace est suffisant pour l'isolement volontaire.
- Il y a suffisamment d'équipement de protection individuelle, de respirateurs, de places aux soins intensifs et de personnel.
- Le nombre d'hospitalisations reste faible, voire nul.
- Le nombre de cas de maladies respiratoires semblables à la COVID est en baisse par rapport aux normales saisonnières.
- L'arriéré des services suspendus est résorbé et les capacités sont maintenues en vue d'une éventuelle explosion de cas.
- Le nombre de cas d'importation du virus et de grappes de cas est faible. Leur source est connue et leur chaîne de transmission courte.

Étape 2 : Rétablissement

CRITÈRES DE TRANSITION

- Les collectivités sont en mesure de se conformer aux lignes directrices et aux arrêtés ministériels en matière de santé publique.
- Les dirigeants locaux participent de façon continue.
- Les lignes directrices sont mises en œuvre et respectées.
- Les mesures de santé publique sont respectées afin de protéger le personnel et les clients.
- La capacité de retracer les contacts est maintenue.
- Le délai de traitement des tests de dépistage est maintenu.
- Le nombre de cas de COVID au Canada, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alaska et en Alberta, est en baisse.
- Les données de dépistage à l'entrée du territoire font l'objet d'une surveillance.
- L'espace est suffisant pour l'isolement volontaire.
- Il y a suffisamment d'équipement de protection individuelle, de respirateurs, de places en soins intensifs et de personnel.
- Le nombre d'hospitalisations reste faible, voire nul.
- Le nombre de cas de maladies respiratoires semblables à la COVID est en baisse par rapport aux normales saisonnières.
- L'arriéré des services suspendus est résorbé et les capacités sont maintenues en vue d'une éventuelle explosion de cas.
- Le nombre de cas d'importation du virus et de grappes de cas est faible. Leur source est connue et leur chaîne de transmission courte.

Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)

Mise en œuvre graduelle du plan du Yukon

Notre objectif est de revenir progressivement à une société plus accessible, plus ouverte, sans toutefois exagérer et s'exposer à un retour en force de la pandémie. S'il est impossible d'éliminer le risque, nous pouvons tout au moins le réduire. Par une approche graduelle, les Yukonnais pourront aller de l'avant sans compromettre la santé et la sécurité des collectivités, de la population et des membres les plus vulnérables de notre société.

Certains diront que nous allons trop vite, d'autres diront au contraire que nous allons trop lentement. Il ne faut pas oublier que chaque étape de ce plan sera mise en œuvre avec une grande prudence. Nos actions seront mûrement réfléchies et seront fondées sur des données de santé publique fiables. N'oublions pas non plus que les restrictions imposées au Yukon sont beaucoup moins strictes ici qu'ailleurs au Canada et dans le monde. À l'heure où nous donnons le coup d'envoi de notre plan de relance, le Yukon se trouve en meilleure posture que bien d'autres provinces et territoires ou pays ayant fait la même annonce.

La première étape de notre plan a débuté le 15 mai. Nous ignorons combien de temps durera chaque étape, mais lorsque nous aurons atteint les critères fixés pour passer d'une étape à une autre, nous prendrons de deux à quatre semaines pour informer les Yukonnais des changements à venir et leur permettre de se préparer. Les critères qui éclaireront nos décisions sont l'évolution de la situation, la collaboration avec les gouvernements des Premières nations et les collectivités ainsi que la situation de nos voisins géographiques, en particulier la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Alaska. Sachez que les mesures de contrôle aux frontières seront maintenues durant les premières étapes du plan. En effet, l'assouplissement des mesures intérieures et la reprise des activités passent par le maintien des contrôles frontaliers.



Étape 0 : Intervention

But

Augmenter les capacités du système de santé publique et du système médical, réduire le risque d'introduction du virus et limiter les déplacements intérieurs pour endiguer la propagation de la maladie.

Donner aux secteurs commercial, gouvernemental et social les moyens de reprendre ou de poursuivre leurs activités de façon sécuritaire, en protégeant la santé des employés et des membres du public

Des arrêtés ministériels sont pris et des mesures de santé publique sont mises en place pour protéger la population. Des mesures de distance physique limitent les contacts aux membres d'un même ménage. Les frontières sont fermées pour les voyages non essentiels et les voyageurs de retour au Yukon doivent s'isoler pendant 14 jours.

L'entrée au Yukon est restreinte aux personnes en mesure de prouver aux agents frontaliers qu'elles :

- résident au Yukon;
- ont de la famille qui réside au Yukon (dans le cas des non-résidents);
- fournissent des services vitaux ou essentiels;
- passent par le Yukon pour se rendre dans un État, une province ou un territoire limitrophe (délai maximum de 24 h);
- exercent un droit accordé aux Autochtones ou issu des traités (durant le temps nécessaire pour l'exercer).

Les entreprises qui ont fait l'objet d'une inspection du Service d'hygiène du milieu par le passé sont tenues de présenter un plan opérationnel. Les autres entreprises sont également tenues d'en produire un, mais n'ont pas à le soumettre. Vous trouverez un modèle de plan opérationnel en réponse à la COVID-19 au [Yukon.ca/fr/covid-19](https://www.yukon.ca/fr/covid-19).

Les entreprises de soins personnels, les salles de restaurant et les services dentaires non urgents reçoivent l'ordre de cesser leurs activités. Toutefois, ces entreprises et fournisseurs de services sont invités à consulter le plan de relance pour obtenir des indications sur la date prévue de reprise de leurs activités. Compte tenu de la nature évolutive de la COVID-19, ces renseignements seront périodiquement mis à jour.

Les parcs et les campings territoriaux, les centres récréatifs intérieurs et les bibliothèques sont également fermés. Les cours en personne et les services de soins dentaires sont suspendus. Les services non urgents suspendus par la Régie des hôpitaux du Yukon sont réintroduits par ordre de priorité.

Étape I : Relance

(du 15 mai au 30 juin)

But

Assouplir graduellement les mesures sanitaires sans compromettre la santé publique et la sécurité en milieu de travail

Continuer à donner aux secteurs commercial, gouvernemental et social les moyens de reprendre ou de poursuivre leurs activités de façon sécuritaire, en protégeant la santé des employés et des membres du public

Sauf exception, les frontières restent fermées pour les voyages non essentiels. Les restrictions sur les déplacements intérieurs sont assouplies en fonction des données de santé publique, de l'état de la situation dans les collectivités et de leur rétroaction. Les mesures de distance physique sont maintenues, mais les contacts entre deux ménages sont maintenant autorisés. Les services de soins personnels, les bars et les salles de restaurant après approbation de leur plan opérationnel. Des mesures strictes de prévention et de contrôle des infections doivent être en place.

Les restrictions sur les centres récréatifs intérieurs pourraient être assouplies en fonction de l'évaluation des risques. Des mesures strictes de prévention et de contrôle des infections ainsi qu'un plan de fonctionnement doivent être en place. Les campings territoriaux seront ouverts à compter du 4 juin 2020 après la mise en place de mesures sanitaires. Les hôpitaux recommencent à offrir des soins non urgents et courants. Les restrictions sur les services funéraires et religieux pourraient être assouplies en fonction de l'évaluation des risques.



Étape 2 : Rétablissement (du 1^{er} au 31 juillet)

But

Continuer à lever graduellement les mesures de santé publique, se préparer à assouplir les contrôles aux frontières et établir progressivement la nouvelle normalité pour les Yukonnais.

La deuxième étape du plan consiste à élargir les activités permises tout en veillant à maintenir une capacité suffisante pour contrer une nouvelle flambée épidémique et protéger les populations vulnérables. Les frontières du Yukon sont ouvertes au reste du Canada, mais les visiteurs de certaines provinces doivent s'isoler. Les résidents du Yukon, de la Colombie-Britannique, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest peuvent entrer au Yukon sans obligation de s'isoler s'ils ne sont pas sortis de ces territoires au cours des 14 derniers jours. Les rassemblements extérieurs de 50 personnes ou moins sont autorisés si la distance physique peut être respectée.

Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle : du 1^{er} août jusqu'à une date à déterminer)

But

Planifier à long terme et surveiller l'incidence des changements pour protéger la santé des Yukonnais pendant que nous apprenons à composer avec la COVID-19

La santé et la sécurité du public et des travailleurs demeureront au centre des priorités tandis que le Yukon s'adapte à une « nouvelle normalité » et continue à assouplir les restrictions. La plupart des entreprises et des services sont opérationnels, mais des mesures de santé et d'hygiène publiques sont en place. Les rassemblements dans les maisons privées et les espaces publics sont toujours limités à 10 personnes à l'intérieur et à 50 personnes à l'extérieur. La distance physique doit être respectée. Les activités planifiées, qui se déroulent dans des locaux ou des espaces loués et qui sont destinées à un public assis rassemblant au plus 50 personnes à l'intérieur ou 100 personnes à l'extérieur sont autorisées pourvu que la distance physique soit respectée.

Mesures de santé publique des étapes 1-3

Durant les trois premières étapes de réouverture, les Yukonnais devront prêter une attention particulière aux principaux secteurs de responsabilité personnelle (voir les pages 5 à 7).

1. Respecter les six mesures pour se protéger.
2. Prendre soin des autres.
3. Prendre soin de soi.

Pendant ces trois étapes, le gouvernement du Yukon devra veiller à ce que les éléments suivants soient en place :

- un plan d'intervention permettant de contrer une nouvelle flambée épidémique;
- des mesures pour protéger les populations vulnérables;
- des pratiques renforcées de nettoyage et de désinfection dans les lieux de travail, les espaces publics et les installations récréatives.

Dans l'idéal, le Yukon passera à la quatrième étape quand un vaccin aura été mis au point. Toutefois, nous sommes conscients qu'il faudra peut-être revoir nos plans si aucun vaccin n'est découvert.



Mesures sanitaires pour la réouverture progressive

Mesures sanitaires	Transition		Transition		Transition		Vaccin
	Étape 0 : <i>Intervention</i>	Étape 1 : <i>Relance</i>	Étape 2 : <i>Rétablissement</i>	Étape 3 : <i>Nouvelle normalité (étape actuelle)</i>	Étape 4 : <i>Après le vaccin</i>		
Déplacements	Frontières	Restrictions aux frontières : fermées aux déplacements non essentiels et aux non-résidents, à quelques exceptions près. Obligation de s'isoler pendant 14 jours.	Poursuite des restrictions aux frontières. Obligation de s'isoler pendant 14 jours.	Autorisation d'entrer au Yukon pour tous les résidents du Canada, mais certains doivent s'isoler.	Idem		Aucune restriction
	Déplacements intérieurs	Voyages non essentiels à éviter.	Limiter les déplacements dans les collectivités rurales. Se déplacer dans le territoire et les localités rurales dans le respect des exigences locales.	Idem		Idem	Aucune restriction
	Services de transport (ex. taxis, navettes, autobus, transports en commun, autobus scolaires)	Autorisés après mise en place de mesures sanitaires. Limite de 12 passagers dans les transports en commun.	Idem		Augmentation du nombre de passagers autorisés dans les transports en commun, mais port recommandé d'un masque non médical.		Aucune restriction

Distance physique et hygiène

Mesures sanitaires	Étape 0 : Intervention	Transition	Étape 1 : Relance	Transition	Étape 2 : Rétablissement	Transition	Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)	Vaccin	Étape 4 : Après le vaccin
Lavage des mains et hygiène	Adoption de bonnes pratiques d'hygiène (ex. se laver les mains, éviter de se toucher le visage, hygiène respiratoire, désinfection des surfaces souvent touchées).		Idem		Idem		Idem		Aucune restriction
Distance physique	Contact étroit restreint aux membres d'un même ménage. Respect de la distance physique avec les membres d'autres ménages.		Ménages jumelés : contact étroit restreint aux membres de deux ménages. Respect d'une distance de 2 m avec les autres ménages.		Maintien des ménages jumelés.		Nombre de ménages jumelés porté à 3 à 5 familles, ou 10 à 15 personnes au total. Ne pas dépasser ce nombre ni changer la composition du jumelage.		Aucune restriction
Rassemblements	À l'intérieur : maximum 10 personnes À l'extérieur : maximum 10 personnes.		À l'intérieur : maximum 10 personnes À l'extérieur : maximum 10 personnes Services funéraires et religieux : assouplissement en fonction de l'évaluation de la santé publique.		À l'intérieur : maximum 10 personnes À l'extérieur : maximum 50 personnes dans le respect de la distance physique.		Idem		Aucune restriction
Activités planifiées	Interdites		Interdites		Interdites		Autorisées dans les locaux ou espaces loués disposant d'un plan opérationnel. Intérieur : maximum de 50 pers. assises Extérieur : maximum de 100 pers. assises si la distance physique peut être respectée.		Aucune restriction

Mesures sanitaires	Transition		Transition		Transition		Vaccin
	Étape 0 : Intervention	Étape 1 : Relance	Étape 2 : Rétablissement	Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)	Étape 4 : Après le vaccin		
Entreprises et services	Commerces de détail et services	Ouverts après mise en place des mesures sanitaires.	Idem Obligation de préparer un plan opérationnel.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction
	Lieux d'hébergement (ex. hôtels, pavillons, gîtes touristiques, auberges, locations à court terme)	Ouverts après renforcement des mesures d'hygiène, de nettoyage et de santé publique.	Idem	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction
	Services de soins personnels	Fermés	Les services de soins personnels peuvent rouvrir après approbation de leur plan opérationnel.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction
	Coiffeurs et barbiers						
	Salons de tatouage						
	Soins des ongles						
	Manucures						
Pédicures	Mise en place de mesures strictes de prévention et de contrôle des infections.						
Salons de bronzage	Ouverts après mise en place des mesures sanitaires.	Idem	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction	
Salons de massage							
Centres de mise en forme (ex. salles d'entraînement, studios de yoga)							
Bars (débits de boisson)	Fermés	Les bars peuvent rouvrir à 50 % de leur capacité à compter du 19 juin. Mise en place de mesures strictes de prévention et de contrôle des infections.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction	

Mesures sanitaires		Transition			Vaccin	
		Étape 0 : Intervention	Étape 1 : Relance	Étape 2 : Rétablissement	Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)	Étape 4 : Après le vaccin
Entreprises et services	Restaurants et cuisine de rue (camions et stands)	Commandes pour emporter et livraisons seulement.	<p>Commandes pour emporter et livraisons autorisées, mais le restaurant doit présenter un plan opérationnel.</p> <p>Réouverture des salles à 50 % de leur capacité après approbation d'un plan opérationnel.</p> <p>Ouverture possible des camions de cuisine de rue après l'inspection du Service d'hygiène du milieu.</p> <p>Mise en place de mesures strictes de prévention et de contrôle des infections dans les restaurants, les camions de restauration et les stands.</p>	Ouverture autorisée des salles à manger au maximum de leur capacité si la distance physique peut être respectée. Obligation d'avoir un plan opérationnel approuvé.	Idem	Aucune restriction
	Secteurs d'activité (mines, fabrication, camps de chantier, etc.)	Ouverts après mise en place des mesures de prévention des infections et si les travailleurs étrangers s'isolent à l'extérieur du camp à leur arrivée.	Idem	Idem	Assouplissement possible des restrictions en fonction de l'évaluation des risques et de la rétroaction des collectivités. Obligation de présenter un plan opérationnel approuvé.	Aucune restriction
	Chantiers de construction	Ouverts après mise en place des mesures sanitaires.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction
	Agriculture et foresterie	Ouvertes après mise en place des mesures sanitaires.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction
	Transformation des aliments (ex. boucheries, abattoirs)	Ouverts après mise en place des mesures sanitaires.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction

Mesures sanitaires	Transition		Transition		Transition		Vaccin
	Étape 0 : Intervention	Étape 1 : Relance	Étape 2 : Rétablissement	Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)	Étape 4 : Après le vaccin		
Pourvoiries	Ouvertes après mise en place des mesures sanitaires.	Idem	<p>Permission de s'isoler dans les pourvoiries disposant d'un plan opérationnel approuvé.</p> <p>Ne s'applique pas aux résidents d'autres pays, qui ne sont pas autorisés à entrer au Canada en raison des restrictions imposées par le gouvernement du Canada.</p>	Idem	Aucune restriction		
Services funéraires	Autorisés après mise en place de mesures sanitaires, 10 pers. maximum.	Intérieur : maximum de 10 pers. Extérieur : maximum de 50 pers.	Idem	Intérieur : maximum de 50 pers. Extérieur : maximum de 100 pers.	Aucune restriction		
Services religieux	Virtuels, si possible. Sinon, autorisés après mise en place de mesures sanitaires, 10 pers. max.	Maximum de 50 personnes ou 1/3 de la capacité du bâtiment.	Idem	Idem	Aucune restriction		
Attractions touristiques	Ouvertes après mise en place des mesures sanitaires.	Idem Obligation de préparer un plan opérationnel.	Idem	Idem	Aucune restriction		
Visites guidées d'espaces touristiques ou naturels	Ouvertes après mise en place des mesures sanitaires.	Idem Obligation de préparer un plan opérationnel.	Idem	Idem	Aucune restriction		
Transports intérieurs (vols réguliers ou nolisés, location de voitures et de véhicules récréatifs, circuits en camionnette ou en autobus)	Ouverts après mise en place des mesures sanitaires.	Idem Obligation de préparer un plan opérationnel.	Idem	Idem	Aucune restriction		

Entreprises et services

Soins de santé	Mesures sanitaires	Transition	Transition	Transition	Vaccin	
		Étape 0 : Intervention	Étape 1 : Relance	Étape 2 : Rétablissement	Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)	Étape 4 : Après le vaccin
	Actes médicaux non urgents	Suspension des soins non urgents et courants.	Reprise des soins non urgents ou courants. Maintien des services en format virtuel dans la mesure du possible.	Idem	Idem	Aucune restriction
	Opérations chirurgicales non urgentes	Suspension temporaire ou report des soins hospitaliers non urgents.	Reprise des chirurgies et d'autres services médicaux non urgents dans les hôpitaux.	Idem	Idem	Aucune restriction
	Visites dans les hôpitaux	Visites suspendues sauf exception.	Un proche ou visiteur autorisé aux urgences, aux soins intensifs et à la maternité. Limite de 2 à 5 visiteurs à la fois pour les patients en fin de vie.	Un proche ou visiteur autorisé pour tous les patients hospitalisés. Doula ou sage-femme autorisée, en plus du proche, pour les patientes de la maternité.	À déterminer en consultation avec la Régie des hôpitaux du Yukon.	Aucune restriction
	Épreuves diagnostiques (ex. radiographies, analyses, échographies)	Suspension temporaire ou report des services non urgents.	Reprise des épreuves diagnostiques et d'autres services médicaux non urgents et courants.	Idem	Idem	Aucune restriction
	Services dentaires	Urgences seulement.	Urgences seulement.	Soins dentaires d'urgence, traitements urgents et soins dentaires non urgents autorisés.	Services dentaires autorisés après mise en place de mesures sanitaires.	Aucune restriction
	Professionnels de la santé (ex. physiothérapeutes, optométristes, massothérapeutes autorisés)	Ouverture après publication des lignes directrices pertinentes.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction

Mesures sanitaires		Transition		Transition		Transition		Vaccin	
		Étape 0 : Intervention	Étape 1 : Relance	Étape 2 : Rétablissement	Étape 3 : Nouvelle normalité (étape actuelle)	Étape 4 : Après le vaccin			
Loisirs et divertissements	Lieux de divertissement (ex. théâtres, cinémas, casinos, salles de bingo, musée, centres culturels)	Ouverture possible en fonction de l'évaluation des risques. Obligation de mettre en place un plan opérationnel et des mesures strictes de prévention et de contrôle des infections.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction			
	Centres récréatifs intérieurs et bibliothèques	Fermés	Centres récréatifs et bibliothèques : réouverture en se conformant aux lignes directrices (nombre limité d'usagers).	Assouplissement des restrictions en fonction des mesures de santé publique.	Idem	Aucune restriction			
	Marchés agricoles	Ouverts après mise en place des mesures sanitaires.	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction			
	Espaces récréatifs extérieurs (ex. terrains de sport, clubs de golf, courts de tennis)	Autorisés si les mesures de santé publique et la distance physique peuvent être respectées (sports ou activités sans contact ou presque).	Idem	Idem	Assouplissement des restrictions à déterminer en consultation avec des groupes sportifs.	Aucune restriction			
	Campings territoriaux	Campings publics fermés. Campings privés et parc de véhicules récréatifs ouverts après mise en place des mesures sanitaires et sous réserve des restrictions sur les déplacements intérieurs.	Ouverts à compter du 4 juin après publication des lignes directrices.	Idem	Idem	Aucune restriction			
	Pêche et chasse	Autorisées	Idem	Idem	Idem	Aucune restriction			

		Transition		Transition		Transition		Vaccin	
Mesures sanitaires		Étape 0 : <i>Intervention</i>	Étape 1 : <i>Relance</i>	Étape 2 : <i>Rétablissement</i>	Étape 3 : Nouvelle <i>normalité (étape actuelle)</i>	Étape 4 : <i>Après le vaccin</i>			
Milieux de vie	Établissements de soins prolongés	Visites suspendues à l'exception des visiteurs désignés comme essentiels pour les patients en fin de vie ou nécessitant des soins essentiels.	Idem	Possibilité de désigner deux visiteurs autorisés pour les visites à l'extérieur (visiteur désigné y compris).	Assouplissement des restrictions à déterminer en consultation avec l'équipe de soins.	Aucune restriction			
	Autres lieux de rassemblement (ex. foyers de groupe, refuges pour les sans-abri, établissements correctionnels)	Ouverts après mise en place de restrictions d'accès et de mesures de protection et publication des lignes directrices pertinentes.	Idem	Idem	Assouplissement possible des restrictions en fonction de l'évaluation des risques.	Aucune restriction			
Écoles et garderies	Services de garde, garderies en milieu familial et camps de jour	Ouverts seulement aux enfants des travailleurs des services vitaux et essentiels dans le respect des consignes de santé publique.	Services de garde : ouverts aux enfants de tous les travailleurs. Camps de jour : ouverts dans le respect des lignes directrices. Programmes récréatifs : autorisés dans le respect des lignes directrices.	Idem	Idem	Aucune restriction			
	Camps d'été	Fermés	Fermés	Fermés	Camps d'été autorisés en fonction de l'évaluation des risques et après approbation d'un plan opérationnel.	Aucune restriction			
	Écoles primaires et élémentaires	Suspension des classes en présentiel pour le reste de l'année scolaire 2019-2020.	Fonctionnement des écoles adapté en fonction des recommandations du médecin hygiéniste en chef.	Idem	Idem	Aucune restriction			
	Écoles secondaires	Suspension des classes en présentiel pour le reste de l'année scolaire 2019-2020.	Fonctionnement des écoles adapté en fonction des recommandations du médecin hygiéniste en chef.	Idem	Idem	Aucune restriction			
	Université du Yukon	Suspension des classes en présentiel pour le reste de l'année scolaire 2019-2020.	Idem	À déterminer en consultation avec le Conseil de l'Université du Yukon et le ministère de l'Éducation.	Idem	Aucune restriction			

Dépistage et contrôle de la transmission

La levée des restrictions au Yukon doit se faire graduellement et avec la plus grande prudence, selon une stratégie fondée sur des données probantes et adaptée à notre réalité. Le contrôle de la transmission sera primordial pour guider et suivre les efforts de lutte du Yukon contre la COVID-19.



Épidémiologie de la COVID-19 au Yukon

Premier cas : 22 mars 2020 (des mesures sanitaires ont été prises avant que le premier cas ne soit déclaré au Yukon)

Cas : **14** Hosp. : **0** Décès : **0** Guéris : **11**

- Tous des adultes (18 ans et plus).
- Dix des personnes infectées vivent à Whitehorse; la onzième vit dans une collectivité rurale.
- Trois résidents du Yukon ont contracté la COVID-19 à l'extérieur du territoire.

Sommaire

- Aucune preuve de transmission communautaire. La source d'infection a été identifiée pour tous les cas.
- Six personnes ont été infectées lors de voyages distincts au Canada ou à l'étranger. Deux d'entre elles ont ensuite transmis le virus à d'autres par contact étroit.
- Aucune éclosion en milieu fermé (établissements de soins prolongés, garderies et centres correctionnels).

Dépistage

Tester une quantité suffisante de personnes est une mesure cruciale pour détecter rapidement les cas et ainsi contrôler l'épidémie. Deux des mesures clés du dépistage sont le taux de dépistage par habitant et le pourcentage de résultats positifs.

En date du 25 juillet 2020, 34 personnes avaient été testées pour 1 000 habitants. Le pourcentage de cas de COVID-19 détectés parmi les personnes testées est l'un des plus bas au pays, soit 1 %. Ces chiffres nous montrent que nous testons beaucoup de personnes et détectons très peu de cas. Cela nous aide à déterminer la prévalence du virus chez les personnes ayant des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19.

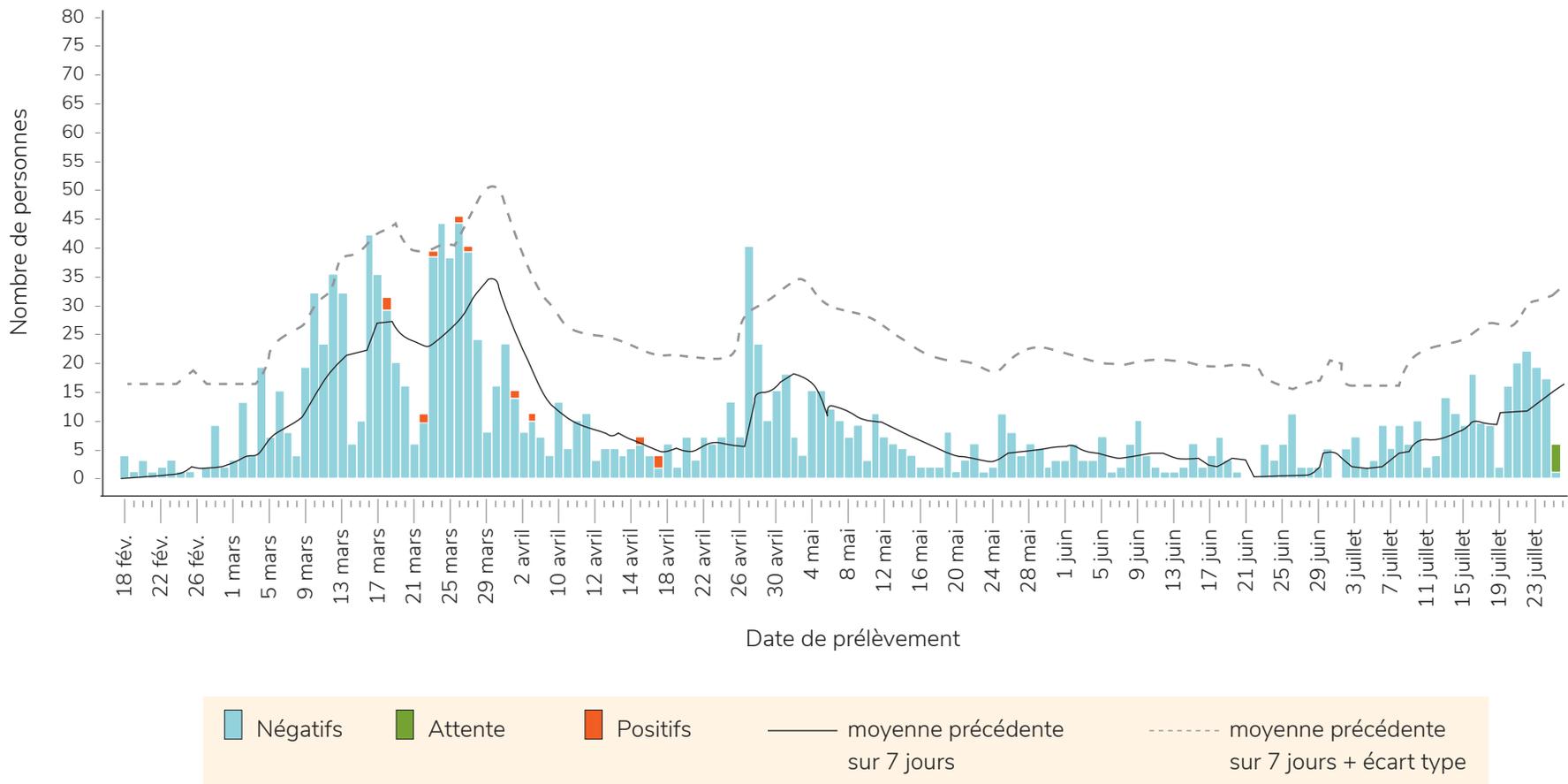
Le taux de dépistage du Yukon a été à son plus élevé pendant la saison de la grippe et a commencé à diminuer au début du mois d'avril (voir la figure 1). Ce phénomène n'est guère étonnant étant donné que la COVID-19 cause des symptômes qui ressemblent à ceux de la grippe (toux, fièvre, difficultés respiratoires). Le taux de dépistage a encore augmenté en juillet, probablement à cause de la levée des restrictions aux frontières et de l'élargissement des critères de dépistage.

Données cumulatives du 18 février au 25 mai 2020

Nombre de personnes testées	1 510*
Résultats en attente	5
Résultats négatifs	1 491
Résultats positifs	14*
% de résultats positifs	1 %
% de la population testée	3 %
Taux de dépistage pour 1 000 habitants	34,3

* Trois résidents du Yukon testés à l'extérieur du territoire se sont ajoutés au nombre de personnes testées et de résultats positifs.

Figure 1 : Nombre de personnes qui ont subi un test de dépistage au Yukon, par résultat et date de prélèvement de l'échantillon pour analyse, 2020 (n = 1,510)



Les prélèvements sont analysés au Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique, l'un des laboratoires de santé publique les plus importants au Canada. Grâce à notre partenariat avec Air North, qui a accepté de conserver un horaire de vols fréquents, le délai d'attente pour obtenir les résultats des tests est de deux à trois jours depuis avril. Notre méthode de dépistage nous permet une prise en charge et une recherche des contacts rapides et adaptables.

Le mot d'ordre du Yukon a toujours été d'effectuer beaucoup de tests de dépistage, dans tous les segments de la population. C'est pourquoi nous avons récemment élargi les critères de dépistage pour inclure plus de symptômes et les personnes qui n'ont pas voyagé ou qui ne pensent pas avoir eu de contact avec une personne malade. Les personnes atteintes de maladies respiratoires graves peuvent toujours bénéficier d'un dépistage, qu'elles aient voyagé ou non.

De plus, un dépistage accru est maintenant offert dans les établissements de soins prolongés selon des critères particuliers. Nous voulons ainsi protéger les personnes vulnérables qui présentent des symptômes et des facteurs de vulnérabilité uniques aux maladies graves.

Un dépistage de surveillance est offert au refuge d'urgence de Whitehorse pour que nous continuions d'éviter les infections dans cette population et que nous détections rapidement toute personne qui contracterait le virus.

La stratégie de dépistage du Yukon est continuellement révisée et mise à jour en fonction des nouvelles données disponibles.

Contrôle de la transmission

Au Yukon, le contrôle de la transmission comprend la surveillance, le dépistage pour détecter le plus vite possible les cas, et l'isolement volontaire des personnes (ex. les voyageurs qui auraient pu entrer en contact avec le virus). Nous prenons aussi des mesures pour aider les personnes atteintes de la COVID-19 à en limiter la propagation, pour prévenir les infections et nous mettons en place des mesures de contrôle dans les établissements de soins cliniques.

Nous savons que l'importation des cas fait désormais partie de notre réalité. C'est la raison pour laquelle nous obligeons les visiteurs de certaines provinces à s'isoler. Ainsi, si une personne contracte le virus pendant son voyage, l'isolement volontaire lui permettra de prévenir la propagation du virus de façon tout à fait sécuritaire.

Comme le montre la figure 2, en l'absence de mesures sanitaires, l'émergence de la COVID-19 au Yukon aurait pu donner lieu, en date du 1^{er} mai 2020, à plus de 1 300 cas actifs. Si aucune mesure n'avait été prise pour prévenir la propagation de la COVID-19, le nombre total de cas aurait pu s'élever à quelque 2 500. Une partie de ces cas auraient été suffisamment graves pour nécessiter une hospitalisation et des soins intensifs. La figure 3 indique le nombre de cas qui auraient pu peser sur le système de santé et limiter sa capacité de prise en charge des patients atteints de la COVID-19 et des autres patients. Les mesures sanitaires limitent le potentiel de transmission communautaire et, par conséquent, l'explosion de cas observés dans ces scénarios.

Figure 2 : Nombre estimatif de cas de COVID-19 en l'absence de mesures de santé publique VS nombre réel de cas de COVID-19 (du 22 mars au 1^{er} mai 2020)

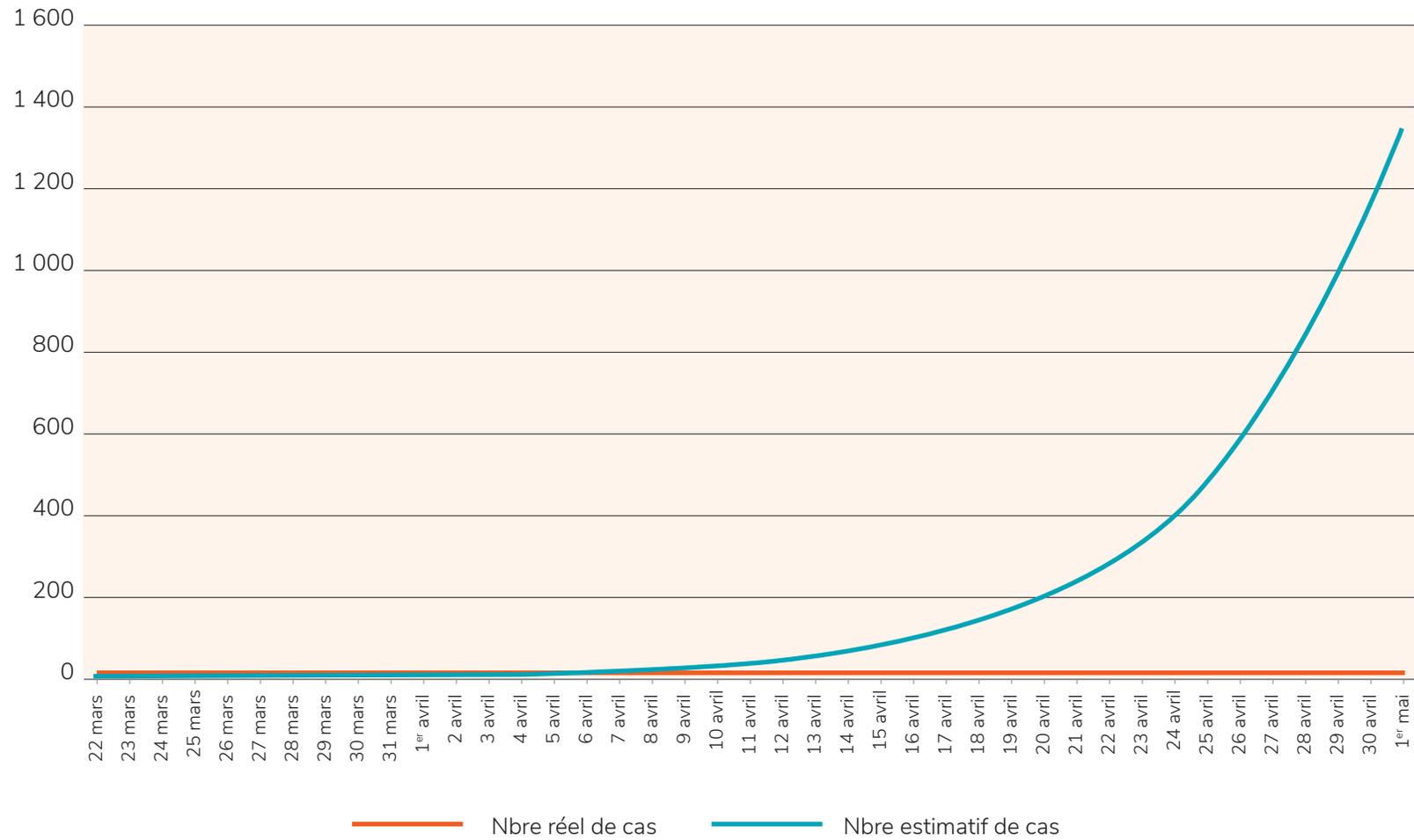
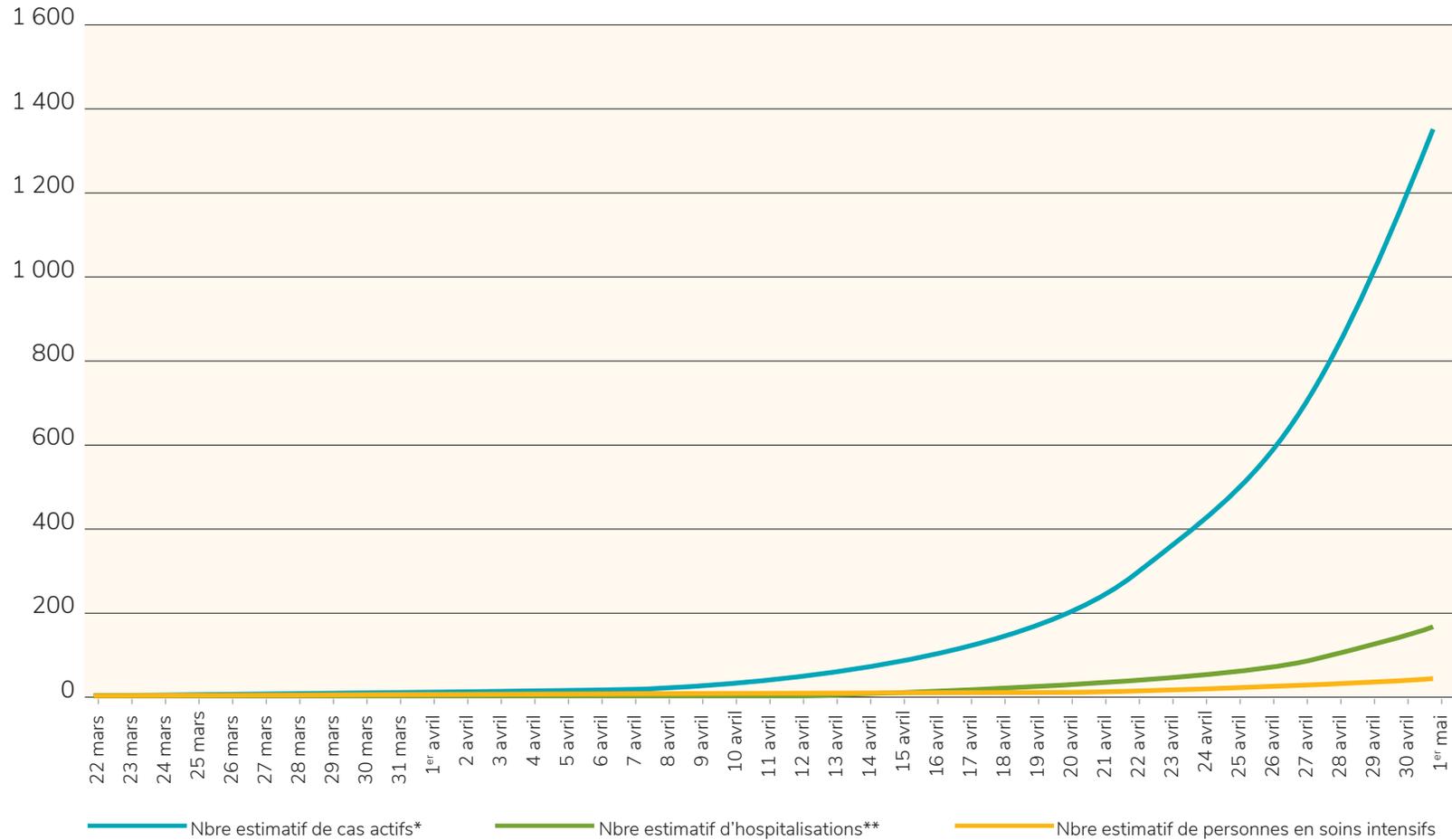


Figure 3 : Nombre estimatif d'hospitalisations en l'absence de mesures de santé publique (du 22 mars au 1^{er} mai 2020)



*Le nombre estimatif de cas actifs comprend tous les cas légers (sans hospitalisation), les cas graves (avec hospitalisation) et les cas critiques (en soins intensifs).

**Le nombre estimatif d'hospitalisations ne comprend que les cas graves. Il ne tient pas compte des cas critiques admis aux soins intensifs.

Arrêtés ministériels et recommandations pour la protection de la santé, le contrôle des frontières et la société civile lors d'une pandémie

Le ministre des Services aux collectivités peut, suivant les recommandations du médecin hygiéniste en chef, émettre les arrêtés ministériels nécessaires lorsque sont déclarés l'état d'urgence et l'état d'urgence sanitaire. Le médecin hygiéniste en chef peut également émettre des directives, qui sont différentes des arrêtés ministériels. Nous expliquons dans les paragraphes qui suivent les grandes différences à retenir.

Arrêtés ministériels

Règlements et exigences en vertu de la loi, qui ont donc force exécutoire. Des accusations pourraient être portées contre des gens qui ne respectent pas un arrêté ministériel. Les accusations en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence* peuvent entraîner une amende de 500 \$, une peine de six mois de prison ou les deux.

Les accusations portées en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité publiques* peuvent entraîner des amendes de 5 000 \$ par jour.

Recommandations

Indications, pratiques exemplaires et conseils pressants visant à limiter la propagation du virus. Les recommandations devraient être respectées pour protéger la santé et la sécurité de la population du Yukon, surtout des gens les plus vulnérables. Les recommandations n'ont pas de force juridique.

Pour consulter la liste de tous les arrêtés ministériels signés jusqu'à présent, allez au <https://yukon.ca/fr/modifications-legislatives-relatives-a-la-covid-19>.

Pour en savoir plus sur les arrêtés ministériels et les recommandations, allez au <https://yukon.ca/fr/ordonnances-et-recommandations-covid-19>.

Restrictions frontalières, application de la loi et voyageurs de passage au Yukon

Le principal risque pour le Yukon demeure l'importation de cas en provenance de l'extérieur. La sécurité des collectivités dépend donc de mécanismes de protection frontalière solides. Pour assurer la protection des Yukonnais, nous avons déclaré, le 27 mars 2020, l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*. Depuis, de nombreux arrêtés ministériels ont été signés pour donner force de loi à des mesures visant à limiter le risque d'importation du virus dans le territoire.

Depuis le 2 avril 2020, quiconque arrive au Yukon doit, en vertu de la loi, se mettre en isolement volontaire pendant 14 jours. Les non-résidents qui se rendent en Alaska ont 24 heures pour traverser le Yukon et doivent emprunter un trajet prédéterminé qui limite les contacts avec les collectivités.

Le 17 avril 2020, l'arrêté ministériel sur les mesures de contrôle aux frontières est entré en vigueur en vue de consolider la sécurité aux principaux points d'entrée. Des agents sont depuis postés aux deux points d'entrée du Yukon à partir de la route de l'Alaska, dans le sud du territoire.

Tous les voyageurs qui arrivent au Yukon par voie terrestre ou aérienne doivent présenter une pièce d'identité valide et les documents requis, et signer, si on le leur demande, une déclaration d'isolement volontaire.

Pour le moment, tous les Canadiens sont autorisés à entrer au Yukon. Depuis le 1^{er} juillet 2020, les résidents de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du

Nunavut qui n'ont pas voyagé à l'extérieur de ces territoires au cours des 14 derniers jours peuvent entrer au Yukon sans obligation de s'isoler. À leur arrivée, les habitants des autres provinces canadiennes sont tenus de s'isoler pendant 14 jours. Les personnes qui fournissent des services vitaux sont toutefois dispensées de l'obligation de s'isoler.

Si notre objectif est de contrôler les allées et venues aux frontières afin de protéger la santé et la sécurité des Yukonnais, nous sommes conscients qu'en raison de la frontière que le Yukon partage avec l'Alaska, des personnes devront traverser le territoire pour se rendre en Alaska. Ces personnes doivent confirmer qu'elles n'ont pas de symptômes de la COVID-19, déclarer leur destination et quitter le Yukon dans les 24 heures.

Les fournisseurs de services vitaux et essentiels, les personnes ne résidant pas aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou en Colombie-Britannique qui ont effectué la période d'isolement volontaire obligatoire de 14 jours, les résidents du Yukon qui n'ont pas encore changé leur plaque d'immatriculation ainsi que les résidents de l'Alaska qui reçoivent des services essentiels au Yukon peuvent maintenant obtenir un autocollant indiquant qu'ils sont autorisés à circuler au Yukon.

Pour en savoir plus sur les frontières et les voyages, visiter le <https://yukon.ca/fr/borders-and-travel-covid-19>.

Situation des écoles au Yukon de la maternelle à la 12^e année

Suivant les conseils et les recommandations à l'intention des établissements scolaires de la maternelle à la 12^e année émis par le médecin hygiéniste en chef du Yukon, le gouvernement du Yukon planifie le retour des élèves dans les écoles publiques au début de l'année scolaire 2020-2021. Pour la durée de la pandémie, nous voulons garder autant d'élèves à l'école qu'il sera possible de le faire en toute sécurité. Notre grande priorité reste toutefois la santé et la sécurité des élèves et du personnel scolaire.

Le plan préliminaire pour l'année scolaire 2020-2021 comprend les éléments suivants.

- Dans les collectivités rurales, les élèves de la maternelle à la 12^e année retourneront en classe à temps plein, cinq jours par semaine.
- À Whitehorse, les élèves de la maternelle à la 9^e année retourneront en classe à temps plein, cinq jours par semaine.
- Les élèves de la 10^e à la 12^e année reprendront, quant à eux, à raison d'une demi-journée d'enseignement en classe et d'une demi-journée d'apprentissage à distance, cinq jours par semaine, jusqu'à ce que les recommandations permettent d'augmenter le nombre d'élèves.
- Les programmes pour élèves handicapés, les programmes de transition et les autres programmes pour élèves ayant des besoins supplémentaires seront maintenus à l'école toute la journée, cinq jours par semaine.

Les plans opérationnels des écoles comprendront des mesures de santé et sécurité qui leur sont spécifiques et seront transmis aux communautés scolaires en août, avant le début de l'année scolaire 2020-2021, pour que les élèves et les familles sachent

à quoi s'attendre. Ces plans pourraient être adaptés pendant la pandémie en fonction des conseils et des recommandations du médecin hygiéniste en chef du Yukon à l'intention des établissements scolaires de la maternelle à la 12^e année.

Dans le cadre du programme d'études modernisé du Yukon, les élèves et les enseignants continueront d'utiliser les technologies dans les activités d'apprentissage afin de développer les compétences nécessaires à la vie personnelle et professionnelle, y compris en matière de littératie numérique. Pour l'année scolaire 2020-2021, les écoles publiques du Yukon continueront d'enseigner à l'aide de ces outils et de développer ces compétences chez les élèves en proposant une approche mixte des apprentissages, qui combine l'enseignement en présentiel et l'apprentissage numérique. L'approche mixte des apprentissages est flexible et pourra être adaptée, au besoin, au cours de la pandémie.

Pour en savoir plus sur l'apprentissage des élèves pendant l'année scolaire à venir, visitez le <https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/planification-de-l-annee-scolaire-2020-2021>.

Afin de respecter les règles de distance physique, les services d'autobus seront adaptés pour l'année scolaire 2020-2021 en fonction des recommandations du médecin hygiéniste en chef, notamment par la réduction du nombre d'élèves par autobus. Le médecin hygiéniste et le ministère de l'Éducation encouragent les familles à prévoir, si possible, d'autres moyens d'assurer le transport des élèves entre la maison et l'école pendant la prochaine année scolaire, que ce soit à pied, en vélo, en voiture ou par covoiturage.

En ce qui concerne le transport scolaire pour l'année 2020-2021, on établira une liste de priorité parmi les élèves admissibles (en vertu de la *Loi sur l'éducation* et du *Règlement sur le transport des élèves*).

Protéger les populations vulnérables du Yukon



Nous avons conscience que la pandémie affecte toute la population du Yukon, mais particulièrement les personnes qui ont besoin d'un soutien supplémentaire, comme celles qui ont des problèmes de santé sous-jacents, qui ont des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale, qui sont en situation de logement précaire ou d'itinérance, qui sont victimes de violence fondée sur le genre ou qui vivent avec un handicap.

Des mesures ont été mises en place pour faciliter l'accès des populations vulnérables au dépistage, aux établissements d'isolement, aux services de santé et à diverses autres ressources pour rester en santé et en sécurité pendant la pandémie de COVID-19.

Des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux offrent également des ressources de santé mentale et de mieux-être. À mesure qu'évoluera notre intervention contre la COVID-19, les mesures et ressources d'aide en santé mentale offertes aux Yukonnais dans le besoin devront elles aussi évoluer.

Le gouvernement du Yukon est résolu à ce que la population ait un accès rapide, simple et fiable à des services de soutien psychologique et social. La pandémie actuelle expose certains Yukonnais à un risque accru d'infection et de complications graves en raison de leur état de santé et de leur situation sociale et économique. Or, nous avons élaboré un plan pour atténuer ces risques.

Mesures de protection et de soutien pour les Premières nations et les collectivités rurales du Yukon

Les gouvernements des Premières nations et les municipalités soutiennent activement leurs citoyens et leurs collectivités pendant cette première étape de la lutte contre la COVID-19. Par exemple, les Premières nations ont offert une aide financière aux citoyens qui peinent à assumer les coûts liés à la pandémie, ont organisé de l'aide pour les personnes en isolement, ont aménagé des lieux d'isolement volontaire dans les collectivités rurales, ont pris des mesures supplémentaires pour aider les plus vulnérables, dont les Aînés, ont encouragé le respect des recommandations et des arrêtés ministériels du médecin hygiéniste en chef et ont diffusé l'information sur la COVID-19 à grande échelle.

Les municipalités ont pris des mesures de soutien similaires : elles se sont dotées d'un plan d'urgence et de préparation, ont fourni, dans la mesure du possible, de l'aide financière aux citoyens (ex. en réduisant ou en éliminant temporairement certains paiements), ont reporté le paiement des impôts fonciers et ont assuré la prestation continue des services gouvernementaux et municipaux. Des comités locaux unissant diverses organisations ont été mis sur pied et travaillent d'arrache-pied dans de nombreuses collectivités. Ces mesures seront fort importantes pendant la transition graduelle vers une nouvelle normalité.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement du Yukon, par l'intermédiaire de son équipe des Relations avec les Autochtones, dialogue avec les gouvernements des Premières nations du Yukon et a pris note de leur inquiétude qu'une éclosion dans une collectivité rurale pourrait très vite surcharger les ressources.

Certaines Premières nations autonomes du Yukon ont imposé des mesures de santé et de sécurité supplémentaires sur des terres visées par règlement ou ont demandé à leurs membres de respecter ces mesures. Tout au long de la réouverture, le gouvernement du Yukon continuera de dialoguer avec les Premières nations et de leur diffuser les nouvelles informations disponibles pour qu'elles aient accès aux données et à l'expertise scientifiques qui les aideront à prendre des décisions concernant leur transition pendant les phases de déconfinement.

L'équipe gouvernementale des Affaires communautaires a aussi dialogué avec les collectivités du Yukon et a aidé les municipalités, les conseils consultatifs locaux et les collectivités non constituées en municipalité à s'attaquer aux défis de la COVID-19. Le gouvernement poursuivra son étroite collaboration avec les gouvernements des Premières nations et les municipalités pour que des systèmes soient en place afin d'épauler les collectivités rurales dans les transitions prévues dans le présent plan. De plus, les autorités tiendront compte, quand elles élaboreront des recommandations pour aider les secteurs de l'économie ou autoriseront la réouverture des établissements et des commerces, des besoins uniques de ces collectivités. S'il y a lieu, des mesures particulières seront envisagées.

Pour en savoir plus, consultez le *Plan d'intervention sanitaire liée à la COVID-19 à l'intention des collectivités du Yukon* au <https://yukon.ca/fr/plan-intervention-sanitaire-liee-a-la-covid-19-pour-collectivites-du-yukon>.

Rôle de la fonction publique dans la lutte contre la COVID-19

Les employés de la fonction publique yukonnaise participent à tous les aspects de la lutte contre la pandémie, qu'ils soient travailleurs de première ligne, qu'ils aient à s'adapter au télétravail tout en assumant leurs responsabilités familiales ou qu'ils demeurent sur leur lieu de travail pour que les Yukonnais puissent continuer de recevoir des services. C'est une période difficile pour nous tous, mais nos employés ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement exemplaires en cette période d'adaptation à une situation sans cesse changeante.

Certains secteurs de la fonction publique ont fait preuve d'ingéniosité et ont trouvé de nouvelles méthodes pour offrir leurs services. Grâce aux nouvelles technologies et à de nouveaux processus, ces gains en efficacité seront maintenus et ces leçons seront mises à profit tout au long de la réouverture et de notre transition vers notre nouvelle normalité.

L'une de ces nouveautés est l'obligation soudaine pour beaucoup d'employés de faire du télétravail. Bien qu'on ignore ce que l'avenir nous réserve, nous continuerons à nous montrer conciliants, à apprendre de cette expérience et à garder un esprit ouvert quant à ce que sera notre milieu de travail après la pandémie. Nous étudions la possibilité de créer de nouvelles méthodes et politiques de télétravail qui pourraient perdurer bien après la COVID-19.

À court terme, et selon les étapes de ce plan, le gouvernement du Yukon amorcera un retour graduel de ses employés sur leur lieu de travail, dans les secteurs où il est logique de le faire. Notre priorité est de protéger la santé publique et la sécurité de tous, dont celle de nos employés. Vous trouverez les directives concernant l'étape 1 du retour progressif des employés de la fonction publique du Yukon sur le lieu de travail au <https://yukon.ca/fr/emploi/ce-que-nous-offrons-nos-employes/conventions-collectives-politiques-relatives-aux-ressources-humaines>. Nous élaborerons d'autres directives au fur et à mesure que progressera ce plan.

De nouvelles lignes directrices ont été émises le 24 juin 2020 pour orienter les fonctionnaires de retour au travail lors des étapes 2 et 3. Vous pouvez consulter (en anglais) la directive 5 sur les modalités de travail pendant la pandémie de COVID-19 à l'adresse <https://yukon.ca/fr/working-arrangements-during-covid-19>. Cette directive fait fond sur les mesures fructueuses et fait état des grandes étapes qui faciliteront le retour au travail des employés dans le cadre de la « nouvelle normalité » qui les attend dans les semaines et les mois à venir.



Synthèse de l'aide apportée aux Yukonnais

Au 12 mai 2020, le gouvernement du Yukon avait annoncé quelque 26,7 millions de dollars en aide financière pour les Yukonnais.

Il s'agit de programmes et de fonds de financement proactifs et réactifs qui aideront les citoyens, les entreprises ainsi que nos secteurs des arts et de la culture. Nous trouverons d'autres façons d'aider les Yukonnais, grâce à nos propres initiatives, mais aussi grâce aux programmes fédéraux, afin de maximiser l'aide offerte aux secteurs touchés du Yukon.

Prenons l'exemple de l'industrie aérienne. Les services aériens sont essentiels à notre territoire. Ils relient nos municipalités, assurent la livraison de fournitures et permettent que nous ayons accès à des soins ailleurs au Canada. Mentionnons aussi l'aide accordée pour que les entreprises paient leurs frais fixes. Certaines petites entreprises ont dû fermer et beaucoup d'autres ont pris la décision de le faire par souci de prudence. Celles qui sont restées ouvertes ont vu chuter leurs recettes. En aidant les entreprises à assumer leurs frais fixes, nous voulons éviter que des entrepreneurs aient à mettre la clé sous la porte. Dans les prochaines semaines, le gouvernement du Yukon publiera son plan de reprise économique, qui jette un regard sur notre avenir.

Ce plan établira un cadre et des mesures pour aider les secteurs clés du territoire pendant que nous poursuivons notre travail avec nos partenaires du Conseil consultatif du commerce et du Conseil consultatif sur le tourisme. Nos partenaires du milieu des affaires ont joué un rôle crucial en cette période difficile, nous fournissant des informations qui ont éclairé nos décisions et nous ont permis d'agir prestement. Alors que nous amorçons notre reprise, nous prendrons d'autres mesures pour stimuler l'économie du Yukon. Nos partenariats privés et communautaires guideront nos décisions. Dans les prochains jours, nous engagerons avec nos partenaires un dialogue axé sur ces priorités :

- concilier les conseils sanitaires et la reprise économique;
- tenir compte des besoins particuliers de chaque industrie et secteur;
- veiller à concilier les besoins des municipalités et la croissance économique;
- aligner notre travail sur les initiatives et programmes fédéraux pour maximiser les retombées pour les Yukonnais;
- dialoguer avec le milieu des affaires et d'autres intervenants;
- intégrer des initiatives existantes à la planification, comme la Stratégie de développement touristique du Yukon.

Tous les Yukonnais seront invités à nous transmettre leurs commentaires et leurs idées, et nous en recevrons sans doute beaucoup à court et à long terme. Notons que toutes les mesures d'aide ne sont pas d'ordre financier. En travaillant avec le Conseil consultatif du commerce et le Conseil consultatif sur le tourisme, nous recevons des suggestions qui guident l'élaboration d'une réponse novatrice à une situation sans précédent. Régler les factures du gouvernement rapidement ou faciliter l'inscription au dépôt direct pour les citoyens sont de petites choses qui peuvent avoir une portée énorme sur le flux de trésorerie des Yukonnais et de leurs entreprises.

Chaque jour, nous imaginons, créons et adoptons des mesures d'allègement qui favoriseront la survie des commerces locaux que tiennent nos vaillants Yukonnais. Certaines mesures verront le jour après les premières phases de la pandémie, d'autres viseront la réouverture, la revitalisation et la reprise de notre avenir économique.

Le tableau de la page suivante présente les grandes lignes de certaines mesures adoptées jusqu'à présent. Le chiffre indiqué pour chacune n'est qu'un financement de programme estimatif et non l'aide réelle accordée. Cette aide peut varier selon le contexte, le financement fédéral et l'évolution de la situation durant la pandémie.



Initiative	Description	Complément d'information
Initiatives économiques et fiscales		
Programme d'aide au loyer	Les locataires et les propriétaires touchés par des pertes salariales pendant la pandémie de COVID-19 recevront une aide au loyer. Le programme est prolongé jusqu'à septembre 2020. Valeur estimée : 1,29 M\$.	11 mai 2020 Communiqué de presse 10 juillet 2020 Communiqué de presse
Centre d'appels pour la COVID-19	Établissement d'un centre d'appels pour répondre aux demandes d'informations sur la COVID. Valeur estimée : 236 000 \$.	8 mai 2020 Communiqué de presse
Aide financière pour Air North et Alkan Air	Aide financière versée directement à Air North et à Alkan Air par l'intermédiaire de fonds fédéraux pour assurer au moins cinq vols hebdomadaires vers Vancouver et trois vols hebdomadaires vers Old Crow et Dawson pour transporter des fournitures, du matériel et du personnel essentiels, ainsi que des prélèvements médicaux. Valeur estimée : 2,3 M\$.	4 mai 2020 Communiqué de presse 28 juillet 2020 Communiqué de presse
Redevances d'aviation	Levée de toutes les redevances d'atterrissage, de stationnement d'aéronef et de chargement. Suspension de divers frais et redevances pour l'exploitation d'avions commerciaux aux aéroports et aérodromes appartenant au gouvernement. Valeur estimée : 847 000 \$.	4 mai 2020 Communiqué de presse 26 mars 2020 Communiqué de presse
Exonération des évaluations des activités minières	Exonération des travaux d'évaluation ou des paiements qui en tiennent lieu en vertu de la Loi sur l'extraction du quartz et de la Loi sur l'extraction de l'or. Valeur estimée : 500 000 \$.	Annonce faite par courriel le 24 avril.
Report de la hausse du prix de l'alcool	Report de la hausse du prix de l'alcool pour les clients-grossistes. Valeur estimée : 224 000 \$.	La Société des alcools du Yukon a contacté les distributeurs autorisés.
Exonération de la PCU pour les bénéficiaires de l'aide sociale	Les Yukonnais et les Yukonaises bénéficiaires de l'aide sociale qui reçoivent la prestation canadienne d'urgence ne verront pas leurs allocations réduites. Valeur estimée : 810 000 \$.	27 avril 2020 Communiqué de presse
Programme de secours aux entreprises yukonaises	Les entreprises du Yukon touchées par la pandémie de COVID-19 recevront des subventions pour les aider à payer leurs frais fixes, comme le loyer, les services publics et les assurances commerciales. Le programme est prolongé. Valeur estimée : 10 M\$.	9 avril 2020 Communiqué de presse 20 mai 2020 Communiqué de presse

Initiative	Description	Complément d'information
Initiatives économiques et fiscales (suite)		
Congés de maladie	Congé de maladie payé pour les travailleurs et les travailleurs autonomes qui sont malades et doivent s'isoler pendant 14 jours. Valeur estimée : 6,2 M\$.	26 mars 2020 Communiqué de presse
Programme de remboursement d'événements	Aide temporaire pouvant couvrir 100 % des pertes financières uniques et irrécupérables causées par l'annulation d'événements en raison de la COVID-19. Valeur estimée : 3,6 M\$.	1 ^{er} avril 2020 Communiqué de presse
Fonds coopératif de marketing en tourisme	Hausse ponctuelle du Fonds et retrait temporaire de l'obligation pour les entreprises de contribuer à hauteur de 50 % aux coûts d'un projet. Élargissement des critères d'admissibilité. Valeur estimée : 1,0 M\$.	27 mars 2020 Communiqué de presse
Report des cotisations de santé et sécurité au travail	Report des cotisations de santé et sécurité au travail de certains employés, remboursement de certaines cotisations payées d'avance et exonération des sanctions et des intérêts. Valeur estimée : 800 000 \$.	16 mars 2020 Communiqué de presse
Fonds pour les arts	Le Fonds a été augmenté de 125 000 \$ pour l'appel à candidatures d'avril, et les candidats pourront demander que 100 % des coûts admissibles soient subventionnés. Valeur estimée : 125 000 \$.	27 mai 2020 Communiqué de presse
Téléphones remis aux femmes vulnérables	Au cours des quatre derniers mois, 325 téléphones cellulaires ont été remis à des femmes vulnérables. Valeur estimée : 94 000 \$.	3 avril 2020 Communiqué de presse
Bourse à l'intention des artistes professionnels	En tout, 150 000 \$ seront disponibles pour l'appel à candidatures du 1 ^{er} avril 2020, soit 75 000 \$ de plus qu'à l'habitude. Cette initiative vise à encourager les artistes à utiliser cette période pour se perfectionner sur le plan professionnel. Valeur estimée : 75 000 \$.	27 mars 2020 Communiqué de presse
Couverture du Régime d'assurance-santé	Prolongation de la couverture du Régime d'assurance-santé pour les Yukonnais incapables de rentrer chez eux.	25 mars 2020
Financement pour les exploitants de services de garde	Financement pour aider les exploitants de garderies et les services de garde en milieu familial à payer les salaires de leurs employés et leurs frais fixes et ainsi à rester ouverts.	6 avril 2020 Communiqué de presse
Réduction sur le prix au détail de l'alcool pour les titulaires d'une licence	Un rabais de 25 % sur le prix de vente au détail des produits alcoolisés est accordé aux restaurants et aux commerces titulaires d'une licence d'alcool. Valeur estimée : 400 000 \$.	4 juin 2020 Communiqué de presse
Bonification du Programme d'exploration minière du Yukon	Le gouvernement du Yukon augmente l'enveloppe consacrée au Programme d'exploration minière du Yukon. Valeur estimée : 1,1 M\$.	11 juin 2020 Communiqué de presse

Initiative	Description	Complément d'information
Initiatives économiques et fiscales (suite)		
Aide d'urgence des Services aux personnes handicapées	Le gouvernement du Yukon bonifie le montant versé aux personnes et aux familles qui prennent soin d'une personne handicapée. Valeur estimée : 251 000 \$.	2 juin 2020 Communiqué de presse
Aide aux familles comptant des enfants de la maternelle à la 12 ^e année	Aide financière versée aux familles pour compenser les coûts associés à l'apprentissage à domicile. Valeur estimée : 1,6 M\$.	19 mai 2020 Communiqué de presse
Programme Dotation PLUS pour l'embauche d'étudiants	Aide financière versée aux employeurs du Yukon pour créer des emplois d'été pour les étudiants yukonnais qui terminent leur secondaire ou poursuivent des études postsecondaires dans le but d'assurer la prestation de services vitaux et essentiels. Valeur estimée : 750 000 \$.	22 mai 2020 Communiqué de presse
Mesures économiques – mesures sociales et autres		
Conseil consultatif du commerce	Mise sur pied du Conseil consultatif du commerce pour fournir, du point de vue du milieu des affaires, des conseils sur les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la COVID-19.	25 mars 2020 Communiqué de presse
Report des impôts fonciers	Report du paiement des impôts fonciers au 2 septembre 2020.	23 avril 2020 Communiqué de presse
Protection contre l'expulsion	Modifications réglementaires au titre de la <i>Loi sur les rapports entre locateurs et locataires en matière résidentielle</i> pour éviter les expulsions liées à la COVID-19. Le programme est prolongé.	26 mars 2020 Communiqué de presse 12 juin 2020 Communiqué de presse
Paiement immédiat des factures	Nouvelles procédures pour traiter et régler immédiatement les factures pour que les entrepreneurs et les entreprises du Yukon reçoivent leurs paiements dans une période où le flux de trésorerie est limité.	Processus interne, pas d'annonce publique.
Programme On Yukon Time	Le financement du programme (75 000 \$) sera consacré aux initiatives qui n'exigent pas de rassemblements publics.	27 mars 2020 Communiqué de presse
Respect des ententes de paiement de transfert	Soutien aux arts, à la culture, aux sports et aux loisirs ainsi qu'à d'autres initiatives non gouvernementales en respectant les ententes de paiement de transfert ou en accordant des allocations pour des événements et des activités qui ont été reportés ou annulés en raison de la COVID-19.	Les ministères ont contacté les bénéficiaires directement.

Initiative	Description	Complément d'information
Mesures économiques – mesures sociales et autres (suite)		
Conseil consultatif sur le tourisme au Yukon	Fournit des conseils à la ministre du Tourisme et de la Culture sur des questions stratégiques touchant l'industrie touristique et travaille à la mise en œuvre de la Stratégie de développement touristique du Yukon. Son mandat est vaste, mais il se concentre sur les conséquences de la COVID-19 en fonction des besoins.	19 mars 2020 Communiqué de presse
Programme territorial de candidature à l'immigration	Les candidats à l'immigration du Yukon qui ont été mis à pied ou qui travaillent moins d'heures que prévu ne recevront pas l'habituel avis de 90 jours pour trouver un nouvel emploi. Cette mesure sera en vigueur pour toute la durée de l'état d'urgence sanitaire.	Page Web
Levée des frais de réapprovisionnement en alcool	Levée des frais de réapprovisionnement quand les distributeurs autorisés retournent des bouteilles d'alcool non utilisées.	La Société des alcools du Yukon a contacté directement les distributeurs autorisés.
Rabais de 50 % sur les coûts des licences d'alcool	Un rabais de 50 % sur les coûts des licences sera accordé pour l'année en cours aux titulaires de licence d'alcool et de licence de vente de nourriture comme activité principale à cause de la fermeture obligatoire des restaurants et des bars.	4 juin 2020 Communiqué de presse
Approbation accélérée des licences	L'approbation des demandes de modification des licences est accélérée pour aider les titulaires à gérer les exigences de distance physique.	La Société des alcools du Yukon a contacté directement les distributeurs autorisés.
Report des paiements pour les clients de la Société d'habitation du Yukon	Accès simplifié aux mécanismes de report de remboursement des prêts et réductions de loyer.	Contact direct avec les clients. Page Web
Mesures générales et sanitaires		
Exigences de délivrance des permis de conduire	Report de l'exigence pour les conducteurs concernés de fournir un certificat d'examen médical pendant l'état d'urgence.	28 avril 2020 Communiqué de presse
Respirateurs	Les services d'intervention d'urgence de l'Agence de la santé publique du Canada ont prêté six respirateurs au Yukon.	27 avril 2020 Communiqué de presse
Modification du Fonds d'innovation en climat froid	Le programme du Fonds d'innovation en climat froid accordé au Collège du Yukon visera les changements et les perspectives liés à la COVID.	14 avril 2020
Suspension des cours en classe	Les cours en classe sont suspendus jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.	7 avril 2020 Communiqué de presse

Initiative	Description	Complément d'information
Mesures générales et sanitaires (suite)		
Ouverture des parcs et des campings	Ouverture des parcs et des terrains de camping territoriaux et mise en vente des permis de camping depuis le 4 juin.	29 mai 2020 Communiqué de presse
Mesures générales et sanitaires – non financières		
Services de gestion des déchets	Report de la mise en place des redevances de déversement dans certaines décharges. Réouverture des centres de recyclage.	30 mars 2020 Communiqué de presse 11 juin 2020 Communiqué de presse
Tirage au sort des licences spéciales de guide	Report de la date limite pour les demandes de participation au tirage au sort des licences spéciales de guide au mois de juin.	27 mars 2020 Communiqué de presse
Soins médicaux virtuels	Consultations médicales virtuelles pour que la population reçoive des soins tout en respectant la distance physique.	23 mars 2020 Communiqué de presse
Centre d'évaluation respiratoire	Ouverture d'un centre d'évaluation respiratoire pour aider et évaluer les personnes atteintes d'une maladie respiratoire aiguë. Nouvel emplacement depuis le 6 juillet.	19 mars 2020 Communiqué de presse 8 juillet 2020 Communiqué de presse
Auto-évaluation en ligne	Outil d'auto-évaluation en ligne pour la COVID-19.	18 mars 2020 Communiqué de presse
Lignes directrices sur la santé et la sécurité dans les écoles et les autobus scolaires	Les services et le transport scolaires sont adaptés pour assurer la santé et la sécurité des élèves de la maternelle à la 12 ^e année et du personnel pour l'année scolaire 2020-2021.	23 juillet 2020 Communiqué de presse 9 juillet 2020 Communiqué de presse 9 juin 2020 Communiqué de presse

Initiative	Description	Complément d'information
Mesures générales et sanitaires – non financières (suite)		
Élargissement des critères de dépistage	La liste des symptômes à surveiller pour le dépistage de la COVID-19 a été élargie pour les personnes qui n'ont pas voyagé à l'extérieur du territoire.	15 juillet 2020 Communiqué de presse
Autocollant pour les véhicules immatriculés à l'extérieur du territoire	Un autocollant est remis aux visiteurs qui remplissent les exigences de séjour dans le territoire.	22 juillet 2020 Communiqué de presse
Mesures sanitaires dans les bâtiments du gouvernement du Yukon	Des mesures sanitaires ont été adoptées pour protéger la santé et la sécurité des fonctionnaires de retour au travail.	15 juillet 2020 Communiqué de presse
Réouverture de la bibliothèque publique de Whitehorse et renforcement des mesures de santé et sécurité	La bibliothèque publique de Whitehorse a rouvert ses portes au public le 21 juillet 2020. Des mesures sanitaires sont en place pour protéger le public et le personnel.	15 juillet 2020 Communiqué de presse
Réouverture des centres d'information touristique	Les centres d'information touristique de Whitehorse, Carcross, Dawson, Beaver Creek et Watson Lake ont rouvert leurs portes. Les visiteurs ont donc accès à de l'information à jour.	8 juillet 2020 Communiqué de presse
Port obligatoire du masque dans les aéroports du Yukon	Les mesures de protection des passagers et du personnel ont été renforcées en raison de l'augmentation du transport aérien.	30 juin 2020 Communiqué de presse
Reprise des épreuves de conduite et renforcement des mesures sanitaires	Les épreuves de conduite ont repris, mais les mesures sanitaires ont été renforcées pour les conducteurs et le personnel.	25 juin 2020 Communiqué de presse
Services en ligne pour les populations vulnérables	Afin d'aider les Yukonnais et les Yukonaises à risque à faire face à la pandémie, des services en ligne de santé mentale et de soutien social sont mis à la disposition des populations vulnérables.	24 juin 2020 Communiqué de presse
Réouverture des piscines, des restaurants, des bars, des kiosques de produits non alimentaires dans les marchés fermiers, des services personnels et des entreprises	Les entreprises ayant un plan opérationnel approuvé sont autorisées à reprendre leurs activités.	24 juin 2020 Communiqué de presse 12 juin 2020 Communiqué de presse

Initiative	Description	Complément d'information
Mesures générales et sanitaires – non financières (suite)		
Prolongation de l'appel de candidatures pour le Prix d'alphabétisation	L'appel de candidatures pour le Prix d'alphabétisation 2020 du Conseil de la fédération a été prolongé jusqu'à la fin du mois de juin.	23 juin 2020 Communiqué de presse
Renforcement des mesures de nettoyage dans les immeubles de la Société d'habitation du Yukon	Les protocoles de nettoyage ont été renforcés et les procédures de travail ont été modifiées dans tous les immeubles de la Société d'habitation du Yukon afin de maintenir la distance physique et d'assurer la santé et la sécurité du personnel et de la clientèle. Vérification téléphonique auprès de tous les locataires et clients et embauche d'un contractuel spécialisé dans la mobilisation des personnes âgées.	Contact direct avec les clients. Page Web
Lignes directrices sur les visites dans les établissements de soins prolongés	Réouverture graduelle des établissements de soins prolongés aux visiteurs.	12 juin 2020 Communiqué de presse
Accès aux services de traitement des dépendances aux opioïdes	Des services et du soutien sont accessibles aux personnes qui aimeraient discuter de leur dépendance aux opioïdes ou obtenir un traitement, en particulier en raison du stress accru engendré par la COVID-19.	5 juin 2020 Communiqué de presse

La voie à suivre

Les Yukonnais peuvent être très fiers de leurs efforts pour vaincre la COVID-19. Nous avons fait des sacrifices et conjugué nos efforts comme jamais auparavant afin de protéger les autres et de freiner la propagation de ce virus mortel au Yukon.

Nous pouvons maintenant réfléchir aux meilleures et aux plus prudentes façons de retourner au travail, nous réunir avec nos proches et profiter de nos terrains de camping, de la nature et des libertés uniques qui font la beauté du Yukon. Ce plan nous guidera dans cette voie.

Nos mesures frontalières strictes nous permettront de continuer à assouplir les restrictions ici, à la maison. Nos mesures de contrôle de la transmission nous permettront de détecter les nouveaux cas et d'empêcher les éclosions. Nous continuerons d'adapter notre intervention à l'évolution de la situation au Canada et à l'étranger.

Au Yukon, notre plan vise à assouplir les restrictions en observant l'épidémiologie du virus et en évaluant attentivement les conséquences de chaque mesure lorsqu'elle entre en vigueur. Ainsi, les entreprises pourront rouvrir, ainsi que certains services comme les cliniques dentaires, les services de garde et, éventuellement, nos écoles.

Ce plan favorise un avenir résilient où les innovateurs et les entrepreneurs pourront s'adapter et jeter les bases d'un Yukon encore plus prospère. Cette vision d'un avenir revitalisé et durable

n'est pas étrangère aux Yukonnais : c'est la pierre angulaire de Notre avenir propre, l'ébauche d'une stratégie sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte récemment élaborée par le Yukon en collaboration avec divers partenaires. La pandémie n'a pas amenuisé la nécessité de s'attaquer de manière décisive aux effets des changements climatiques, elle a plutôt consolidé nos forces individuelles grâce auxquelles nous pouvons immédiatement orienter notre société vers un avenir vert. Elle nous a également forcés à revoir notre façon de travailler et d'entrer en contact avec les autres au quotidien, et nous pouvons apprendre de ces nouvelles méthodes adoptées pour relever ce défi.

Notre bataille contre la COVID-19 est loin d'être terminée. Toutefois, le risque de contracter le virus au Yukon est faible et si nous suivons les directives de nos professionnels de la santé, nous pourrions profiter de la vie dans l'un des endroits au pays où il y a le moins de restrictions. Ce plan se fonde sur cet optimisme.

Notre gouvernement continuera de travailler avec les Yukonnais et d'écouter ce qu'ils ont à dire. Les experts en santé et les responsables gouvernementaux les mieux informés s'appuieront toujours sur la sagesse et la participation des collectivités pour tracer la bonne voie.

Restez informés, prenez bien soin de votre santé et respectez les six mesures pour vous protéger.




Yukon